

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2015

---

RENSEIGNEMENT - (N° 2669)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL118

présenté par  
M. Coronado, M. Molac et M. Cavard

-----

### ARTICLE 3

A l'alinéa 23, substituer au mot :

« ou »,

le mot :

« et ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme l'a souligné l'ARCEP, il est *délicat pour les opérateurs de déterminer de manière suffisamment certaine le régime dont relèvent les communications internationales émises ou reçues sur le territoire national*. La majorité des transmissions sur Internet faite par les citoyens français sont en effet émises ou reçues à l'étranger, notamment sur des serveurs américains.

Il y a un fort risque que ces conservation débordent de l'international pour concerner des personnes situées sur le territoire national, comme cela a été le cas avec la loi américaine FISA.